

HONORAIRES DE L'AGENCE

ORPI CENTRAL PARK (T.V.A. incluse)

« VENTES »

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.

| | Locaux à usage d'habitation ou professionnel | Locaux à usage commercial ou industriel | Terrains à bâtir | Cessions de bail |
|------------------------|--|---|---------------------|---------------------|
| Jusqu'à 30 000 € | Forfait 3 000 € | | | |
| De 30 001 à 42 000 € | 10 % | | | |
| De 42 001 à 62 000 € | De 9,8 % à 9 % | | | |
| De 62 001 à 130 000 € | De 9 % à 8 % | | | |
| De 130 001 à 160 000 € | De 8 % à 7 % | | | |
| De 160 001 à 210 000 € | De 7 % à 6,5 % | | | |
| De 210 001 à 340 000 € | De 6,5 % à 6 % | | | |
| Au-delà de 340 001 € | 5 % | | | |

« GESTION »

Les honoraires de gestion sont évalués par rapport au montant annuel du loyer charges comprises. Les honoraires sont à la charge exclusive du bailleur.

| De 2 400 à 4 200 € | Forfait 25 € | |
|--------------------|--------------|--|
| Au-delà de 4 201 € | 7,20 % | |

« LOCATIONS »

Dans le cadre d'un mandat de gestion :

| | Forfait 500 € partagé pour moitié entre | |
|-----------------------------|---|--|
| Jusqu'à 4 200 € (Annuel) | Locataire // Bailleur | |
| | + Entremise de 10 € charge Bailleur | |
| | 12 % partagé pour moitié entre | |
| Au-delà de 4 201 € (Annuel) | Locataire // Bailleur | |
| , , | + Entremise de 10 € charge Bailleur | |

- Le montant des honoraires d'entremise & de négociation sont à la charge exclusive du bailleur LE FORFAIT DE 500 € OU LES 12 % D'HONORAIRES COMPRENNENT :
- Le montant des honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et l'état des lieux d'entrée et de sortie.
- Les honoraires de l'état des lieux sont de Trois Euros / M² pour le locataire maximum et inclus dans la prestation.
- Les honoraires de l'état des lieux sont de Trois Euros / M² pour le Bailleur maximum et inclus dans la prestation.
- Pour les appartements d'une surface loi Carrez inférieur à 22,72 m² les honoraires de location ne pourront dépasser 11 € le M² pour le Locataire.
- Pour les appartements d'une surface loi Carrez inférieur à 22,72 m² les honoraires de location ne pourront dépasser 11 € le M² pour le Bailleur.
 - EURL EDEN HOPE au capital de 16 000 € Code NAF 6831Z SIRET : 530 502 277 00011 RCS Saint-Etienne
 - Carte professionnelle : CPI n°4202 2018 000 025 244 Délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
 - Caisse de Garantie : GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS G : 540 000 € T : 120 000 €